

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne

Membres

afférents au Conseil : 29

en exercice : 29

ayant pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 15 avril 2026

Date d'affichage : 17 avril 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT THIBAUT DES VIGNES**

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 AVRIL 2026**

Président : Monsieur VERONA Claude

Étaient présents :

BIZE Sandrine, BAUDOUX Violette, BUIS Alain, MANCEAUX Martine, DE Marie-Paule, PIGNARD Frédéric, FORQUIGNON Jean-Louis, METTE Muriel, COMBE Eric, DASSIE Béatrice, LOIRET Laurence, ANTOINE Olivier, CABRINHA Nathalie, GARCIA David, DESCAMPS Amandine, SIPHON Kevin, NGUYEN Olivia, BORN Yves, CRUCY Thibault, BERTIN MELLOTT Alexandra, DUBREUIL Florian, PHILIBIN KAYSER Alicia.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

DERE Philippe	donne pouvoir à BAUDOUX Violette
CLAUSMANN Francis	donne pouvoir à BIZE Sandrine
SADJI Papa	donne pouvoir à VERONA Claude
SI HASSEN Kim	donne pouvoir à MANCEAUX Martine
HENSSIEN Elodie	donne pouvoir à BORN Yves
VERNET Maxence	donne pouvoir à DUBREUIL Florian

Secrétaire de séance : David GARCIA

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 20H03

Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte.

Monsieur le Maire fait procéder à l'appel.

Monsieur le Maire dit que le quorum est atteint.

Monsieur David GARCIA se propose comme secrétaire de séance.

Il est élu à l'unanimité.

Observation d'une minute de silence en hommage à Grégory BRULÉ et Serge CHUDZINSKI.

2026 – 030 ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Lors du passage à la M57, les collectivités ont voté un règlement budgétaire et financier.

La commune de Saint-Thibault-des-Vignes s'est engagée à adopter ce Référentiel Budgétaire et comptable au 1er janvier 2024.

En raison des élections municipales ce règlement budgétaire et financier doit de nouveau être adopté.

Cette démarche nécessite de modifier la conduite et la documentation de certaines procédures internes.

C'est pourquoi la commune de Saint-Thibault-des-Vignes se dote d'un Règlement Budgétaire et Financier.

La rédaction d'un Règlement Budgétaire et Financier a pour premier objectif de rappeler, au sein d'un document unique, les règles budgétaires, comptables et financières qui s'imposent au quotidien dans la préparation des actes administratifs.

Ce document a pour objet également :

- De décrire les procédures de la collectivité, de les faire connaître avec exactitude et se donne pour objectif de les suivre le plus précisément possible ;
- De créer un référentiel commun et une culture de gestion que les directions et les services de la collectivité se sont appropriés ;
- De rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes ;

Le Règlement Budgétaire et Financier comporte 6 parties :

- Première partie : Le budget, acte politique.
- Seconde partie : Le cycle budgétaire.
- Troisième partie : L'exécution budgétaire.
- Quatrième partie : L'engagement comptable.
- Cinquième partie : Les opérations financières particulières et de fin d'année.
- Sixième partie : La gestion de la dette et de la trésorerie.

Les mises à jour du Règlement Budgétaire et Financier feront l'objet d'une délibération.

Monsieur le Maire dit qu'il convient au Conseil Municipal d'adopter le Règlement Budgétaire et Financier tel qu'annexé, à partir de l'exercice 2026.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

Monsieur DUBREUIL prend la parole afin d'interroger la provenance et les modalités d'élaboration du règlement présenté. Il souhaite savoir si celui-ci a été repris d'un modèle existant et s'il fera l'objet d'ajustements.

Monsieur le Maire indique que le document a effectivement été élaboré dans un contexte d'urgence, en s'appuyant sur un modèle existant. Il précise qu'il sera prochainement modifié et amélioré afin de mieux répondre aux besoins de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal **à la majorité,**

ADOpte le Règlement Budgétaire et Financier tel qu'annexé, à partir de l'exercice 2026.

Pour : 22

Abstention : 7 (BORN, HENSSIEN, CRUCY, BERTIN MELLOTT, DUBREUIL, VERNET, PHILIBIN KAYSER)

2026 – 031 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE « CFU »

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte Financier Unique dressé par le receveur et l'ordonnateur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le Compte Financier Unique est exact sur les parties de dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes ou Excédents	Dépenses	Recettes ou Excédents	Dépenses	Recettes ou Excédents
Opérations de l'exercice 2025	10 779 826,62	10 644 040,59	1 399 692,39	1 538 491,29	12 179 519,01	12 182 531,88
Résultats 2025		-135 786,03	0,00	138 798,90		3 012,87
Résultats antérieurs reportés 2024		7 046,72		304 246,93		311 293,65
Résultat de clôture 2025		-128 739,31		443 045,83		314 306,52
Restes à réaliser 2025		0,00	336 726,38	0,00		336 726,38
Résultat Cumulé 2025		-128 739,31	0,00	106 319,45		-22 419,86

Monsieur le Maire présente le compte financier unique 2025, précisant qu'il reflète la gestion de l'ancienne équipe municipale. Il rappelle que l'actuelle majorité s'était opposée aux budgets précédents, jugés insincères.

Toutefois, afin de permettre la continuité du débat budgétaire et l'adoption d'un nouveau budget, il indique que la majorité votera en faveur de ce compte financier.

Monsieur FORQUIGNON demande s'il y a des observations.

Après délibération, le Conseil Municipal **à la majorité,**

APPROUVE le Compte Financier Unique « CFU » 2025 tel qu'annexé.

Pour : 21

Contre : 7 (BORN, HENSSIEN, CRUCY, BERTIN MELLOTT, DUBREUIL, VERNET, PHILIBIN KAYSER)

2026 – 032 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 SUR L'EXERCICE 2026

Monsieur le Maire présente les modalités d'affectation du résultat.

Section de fonctionnement	
Dépenses	10 779 826,62 €
Recettes	10 644 040,59 €
Résultat antérieur reporté	7 046,72 €
Résultat à affecter	-128 739,31 €
Section d'investissement	
Dépenses	1 399 692,39
Recettes	1 538 491,29
Excédent d'investissement reporté N-1	304 246,93
Résultat à affecter	443 045,83

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

Section de fonctionnement	
Le résultat de fonctionnement 2025 déficitaire	- 128 739,31 €
Affectation au 002 résultat de fonctionnement reporté	- 128 739,21 €

Section d'investissement	
Le résultat d'investissement 2025 excédentaire	443 045,83
Affectation au compte 1068	0
Affectation au 001 résultat d'investissement	443 045,83 €

Madame BAUDOUX présente les résultats :

- Section de fonctionnement : déficit de 128 739,21 €
- Section d'investissement : excédent de 443 045,83 €

Elle propose l'affectation de ces résultats selon les modalités exposées.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir décidé, le Conseil Municipal à la majorité,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement reporté de **128 739,21 €** à l'article 002.

DECIDE d'affecter le solde d'exécution de la section d'investissement reporté de **443 045,83 €** à l'article 001.

Pour : 22

Abstention : 7 (BORN, HENSSIEN, CRUCY, BERTIN MELLOTT, DUBREUIL, VERNET, PHILIBIN KAYSER)

2026 – 033 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Monsieur le Maire explique qu'il convient de fixer le montant des subventions accordées aux associations de la commune pour l'exercice 2026. Il est proposé au conseil municipal les montants inscrits au tableau ci-dessous :

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité

ACCORDE pour :

1	CCAS	70 000,00 €
2	ACTIV'ET VOUS	13 000.00 €
3	ARCADA	350.00 €
4	ART ET RECREATION	800.00 €
5	COTE COUR COTE JARDIN	900.00 €
6	GONDOIRE CHORALE	400.00 €
7	KITTY SQUAD	700.00 €
8	+ K JOUER	300.00 €
9	LES COPAINS D'ABORDS	500.00 €
10	PETITS THEOBALDIENS	1 200.00 €
11	TELL AND BE AFRICA FRANCE	100.00 €
12	STV LINE DANSE	100.00 €
13	VOYAGEURS DU COEUR	800.00 €
14	ASSOC SPORT LYCEE EMILY BRONTE	500.00 €
15	ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE UNSS	1 000.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal à la majorité

ACCORDE pour :

16	COLLEGE LEONARD DE VINCI FONCT	3 000.00 €
----	--------------------------------	------------

Pour : 22

Abstention : 7 (BORN, HENSSIEN, CRUCY, BERTIN MELLOTT, DUBREUIL, VERNET, PHILIBIN KAYSER)

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité

ACCORDE pour :

17	COLLEGE LEONARD DE VINCI VOYAGES	2 130.00 €
18	FSE COLLEGE ST THIBAUT	1 500.00 €
19	FSE LYCEE EMILY BRONTE	500.00 €

20	UNAAPE EMILY BRONTE	40.00 €
21	UNAAPE GS MC PV COLLEGE	450.00 €
22	ENERGYM STV	2 400.00 €
23	FUN RUN 77	1 500.00 €
24	GEST – ESCALADE	1 400.00 €
25	JUDO ST THIBAUT	11 500.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal **à la majorité**

ACCORDE pour :

26	LES ARCHERS DE ST THIBAUT	1 500.00 €
----	---------------------------	------------

Pour : 28

Abstention : 1 (NGUYEN)

Après délibération, le Conseil Municipal **à l'unanimité**

ACCORDE pour :

27	OFFICE MUNICIPAL SPORTS	300.00 €
28	ST THIBAUT PING PONG	1 200.00 €
29	STFC	14 000.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal **à la majorité**

ACCORDE pour :

30	BADMINTON STV	1 000.00 €
----	---------------	------------

Pour : 28

Abstention : 1 (BORN)

Après délibération, le Conseil Municipal **à l'unanimité**

ACCORDE pour :

31	MULTISPORTS STV	400.00 €
32	STV VOLLEY BALL	500.00 €
33	THEO BASKET	6 000.00 €
TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026		139 970,00 €

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

Monsieur DUBREUIL souhaite connaître le mode d'octroi des subventions aux associations, notamment les critères retenus pour déterminer les montants attribués et expliquer les variations constatées par rapport aux années précédentes. Il indique que son groupe est favorable au soutien au tissu associatif, mais souhaite que les critères d'attribution soient davantage formalisés.

Monsieur le Maire indique que les subventions sont attribuées sur la base des demandes formulées par les associations, des montants alloués lors de l'exercice précédent (2025), et d'un arbitrage réalisé par le conseil municipal.

Il précise que certaines associations sollicitent peu ou pas de subvention, tandis que d'autres formulent des demandes plus importantes, ce qui nécessite un ajustement au cas par cas.

Monsieur le Maire confirme que plusieurs éléments peuvent être pris en compte, notamment le nombre d'adhérents et l'importance de l'association dans la vie communale. Il cite en

exemple certaines associations sportives ayant bénéficié d'une augmentation en raison de contraintes spécifiques, notamment liées à la location d'une salle dans une commune avoisinantes, dans l'attente d'un accès à des installations communales.

Monsieur PIGNARD précise qu'en principe, une analyse détaillée des dossiers est réalisée par les services municipaux, notamment le service des sports. Cette analyse constitue une aide à la décision pour les élus et prend en compte plusieurs critères généraux, tels que :

- Le nombre d'adhérents,
- La part de résidents de la commune,
- Le niveau de pratique,
- La présence féminine,
- Le nombre de jeunes,
- La participation aux animations communales.

Il indique toutefois que cette analyse n'a pas été transmise pour l'exercice 2026.

Madame BERTIN MELLOTT s'interroge sur la baisse de subvention accordée à l'association : « Les Voyageurs du Cœur ».

Madame BIZE explique que cette diminution s'explique par la nature des projets présentés. Elle rappelle qu'un projet humanitaire important avait été soutenu l'année précédente (notamment un déplacement en Afrique pour des actions solidaires), ce qui justifiait un niveau de subvention plus élevé. Pour 2026, les projets étant moins aboutis à ce stade, la subvention a été ajustée en conséquence. Elle précise également que l'association reste accompagnée par la commune dans ses initiatives.

Madame BERTIN MELLOTT relève également une diminution concernant le collège Léonard de Vinci.

Madame NOURRI indique que cette variation est également liée aux projets et besoins exprimés par l'établissement. Elle précise que la commune adapte son soutien en fonction des actions présentées et reste en mesure d'accompagner de nouveaux projets en cours d'année si nécessaire.

Monsieur CRUCY souligne l'importance de renforcer la lisibilité et la transparence du dispositif. Il propose que, pour les prochaines attributions, les élus disposent d'informations plus détaillées sur les demandes et les projets des associations. Il suggère également de formaliser davantage les critères d'attribution afin de garantir une meilleure équité.

Monsieur le Maire prend acte de ces remarques et confirme la volonté de la municipalité d'assurer une gestion transparente. Il rappelle que les ajustements opérés sont principalement liés au niveau d'activité et aux projets portés par les associations. Il insiste sur le rôle essentiel du tissu associatif dans la vie communale et réaffirme la volonté de la commune de soutenir ces structures dans la mesure de ses capacités financières.

2026 – 034 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379

Par délibérations, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

	TAXE D'HABITATION « Résidences	TAXE FONCIERE BÂTI	TAXE FONCIERE NON BÂTI
--	-----------------------------------	-----------------------	---------------------------

	secondaires »		
TAUX 2025	9.75 %	49,95 %	76,84 %

Pour rappel : la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes depuis 2021, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département est transféré aux communes.

Monsieur le Maire propose donc de maintenir les mêmes taux d'imposition qu'en 2024 et en 2025 et de les fixer à :

	TAXE D'HABITATION « Résidences secondaires »	TAXE FONCIERE BÂTI	TAXE FONCIERE NON BÂTI
TAUX 2026	9.75 %	49,95 %	76,84 %

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

Après délibération, le conseil municipal **à l'unanimité**,

VALIDE le maintien en 2026 des mêmes taux de contributions directes qu'en 2024 et en 2025, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus

FIXE les taux de contributions directes de l'année 2026, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus

2026 – 035 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

La présentation du Budget Primitif 2026 est détaillée dans le ROB, s'établit et s'équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement Les dépenses et les recettes s'élèvent à :	10 733 442,00 €
Section d'Investissement Les dépenses et les recettes s'élèvent à :	1 305 809,55 €

Madame BAUDOUX rappelle que le budget a été précédemment présenté au moment du ROB et précise qu'un ajustement est intervenu à la suite des négociations engagées. Elle indique que l'entreprise Eiffage a accepté de réduire le montant de son marché pour l'année 2026, passant de 93 000 € à 30 000 €.

Cette économie a permis de dégager de nouvelles marges de manœuvre, notamment l'attribution de 10 000 € supplémentaires par groupe scolaire en investissement, l'affectation de 30 000 € au fonctionnement global des services municipaux, ainsi qu'un redéploiement partiel au bénéfice des associations.

Elle précise également qu'une diminution du transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement a été opérée, ce qui a contribué à renforcer les crédits de fonctionnement.

Elle rappelle que les détails des différentes sections ont été présentés lors des précédentes discussions et se tient à disposition pour répondre aux questions.

Monsieur le Maire propose de passer au vote pour la section de fonctionnement – Dépenses.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, **à la majorité**, votent :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - BP 2026		
Chapitres	Libellés	Vote du Conseil Municipal
011	Charges à caractère Général	3 235 227,69
012	Charges de Personnel et frais assimilés	5 973 950,00
014	Atténuations de produits	124 518,00
65	Autres charges de gestion courante	371 380,00
66	Charges financières	176 999,44
67	Charges exceptionnelles	5 170,74
68	Dotations aux provisions	20 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	550 477,82
D002	Résultat reporté 2025	128 739,31
'023	Virement section de fonctionnement vers investissement	146 979,00
Total des dépenses de fonctionnement		10 733 442,00

Pour : 22

Abstention : 7 (BORN, HENSSIEN, CRUCY, BERTIN MELLOTT, DUBREUIL, VERNET, PHILIBIN KAYSER)

Monsieur le Maire propose de passer au vote pour la section de fonctionnement – Recettes.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, **à la majorité**, votent :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - BP 2026		
Chapitres	Libellés	Vote du Conseil Municipal
R002	Résultat reporté	-
13	Atténuations de charges	99 000,06
70	Produits des services, du domaine & ventes div	767 193,00
73	Impôts et taxes	8 786 576,00
74	Dotations subventions et participations	886 224,00
75	Autres produits de gestion courante	172 860,00
76	Produits financiers	-
77	Produits exceptionnels	-
78	Reprise	500,00
042	Opérations d'ordre entre sections	21 088,94
Total des recettes de fonctionnement		10 733 442,00

Pour : 22

Abstention : 7 (BORN, HENSSIEN, CRUCY, BERTIN MELLOTT, DUBREUIL, VERNET, PHILIBIN KAYSER)

Monsieur le Maire propose de passer au vote pour la section d'investissement – Dépenses.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, **à la majorité**, votent :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - BP 2026		
Chapitres	Libellés	Vote du Conseil Municipal
10	Dotations, fonds divers et réserves	-
13	Subventions d'investissement	-
16	Emprunts et dettes assimilées	608 745,13
'042	Opérations d'ordre entre sections	21 088,94
Opérations d'équipement		-
400	Autre patrimoine communal	47 753,68
401	Groupe scolaire Edouard Thomas	10 000,00
402	Groupe scolaire Marie Curie	10 500,00
403	Groupe scolaire Pierre Villette	10 000,00
405	Centre Culturel	24 630,00
407	Église	-
413	Sports	5 788,80
417	Technique	-
422	École primaire Pierre Villette	-
423	École maternelle Pierre Villette	-
424	École primaire Edouard Thomas	-
425	École maternelle Edouard Thomas	-
426	École Primaire Marie Curie	-
427	École Maternelle Marie Curie	-
431	Informatique	7 041,10
501	Éclairage Public	409 117,14
503	Voirie	129 644,76
601	Cimetière	21 000,00
Total des dépenses d'investissement		1 305 809,55

Pour : 22

Abstention : 7 (BORN, HENSSIEN, CRUCY, BERTIN MELLOTT, DUBREUIL, VERNET, PHILIBIN KAYSER)

Monsieur le Maire propose de passer au vote pour la section d'investissement – Recettes.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à la majorité, votent :

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - BP 2026		
Chapitres	Libellés	Vote du Conseil Municipal
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	443 045,83
021	Virement de la section de fonctionnement	142 479,00
024	Produits des cessions	-
040	Opération d'ordre de transfert entre section	549 077,82
10	Dotations fonds divers Réserves	127 000,00
13	Subventions d'investissement	43 706,90
16	Emprunts et dettes assimilées	-
Total des recettes d'investissement		1 305 809,55
TOTAL BUDGETAIRE INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT		12 038 751,55

Pour : 22

Abstention : 7 (BORN, HENSSIEN, CRUCY, BERTIN MELLOTT, DUBREUIL, VERNET, PHILIBIN KAYSER)

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations

Monsieur DUBREUIL indique qu'il comprend que le budget 2026 s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent, mais s'interroge sur les perspectives à partir de 2027. Il évoque notamment les engagements pris par la majorité municipale (investissements dans les écoles, soutien aux associations, etc.) et demande comment ceux-ci pourront être réalisés sans augmentation des impôts ni recours à l'emprunt. Il souligne la nécessité de disposer d'éléments concrets et chiffrés.

Madame BAUDOUX répond que l'année 2026 constitue une phase de redressement budgétaire. Elle précise que la stratégie repose sur une maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de dégager des capacités d'investissement. Elle indique que l'objectif est de retrouver des marges de manœuvre à partir de 2027, tout en amorçant dès 2026 certains projets, dans une mesure toutefois limitée.

Monsieur le Maire confirme cette orientation. Il insiste sur la volonté de conduire une gestion rigoureuse, sans recourir à l'emprunt afin de ne pas alourdir la dette de la commune. Il souligne également que la situation économique générale, notamment en matière de coûts énergétiques, impose une vigilance accrue. Il réaffirme néanmoins la détermination de la municipalité à mener ses projets en s'appuyant sur les ressources disponibles.

Monsieur DUBREUIL indique que son groupe restera vigilant quant à la réalisation de ces engagements.

Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,5% pour le fonctionnement et 7,5% pour l'investissement.

2026 – 036 DESIGNATION DE DEUX DELEGUES TITULAIRES ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT REPRESENTANT LA COMMUNE AU COMITE DE TERRITOIRE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu les statuts du SDESM et plus précisément ses articles 12 et suivants dont l'article 12.2.2 qui prévoit que : « Les conseils municipaux des communes adhérentes élisent deux délégués titulaires et un délégué suppléant » ;

Monsieur le Maire explique qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant comme représentants de la commune de Saint-Thibault-des-Vignes au sein du comité de territoire du SDESM.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

Après délibération, le Conseil Municipal **à la majorité**,

DESIGNE :

DELEGUES TITULAIRES SDESM	DELEGUE SUPPLEANT SDESM
DERE Philippe	SIPHON Kevin
ANTOINE Olivier	

Pour : 22

Abstention : 7 (BORN, HENSSIEN, CRUCY, BERTIN MELLOTT, DUBREUIL, VERNET, PHILIBIN KAYSER)

La séance est close à **20h41**

Conformément aux articles L. 2121-12 et L. 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Municipal peuvent consulter en mairie les documents ayant trait aux affaires soumises à délibération.

Secrétaire de séance : Monsieur David GARCIA



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre tous les membres
de l'équipe majoritaire présents à cette séance
POUR EXTRAIT CONFORME
À Saint-Thibault-des-Vignes, 5 mai 2026
Le Maire,
Claude VERONA

